





Dans un <u>1<sup>er</sup> tract</u>, nous avons rappelé que le **télétravail** relève d'une véritable **demande des salariés** confirmée notamment par l'enquête de la **CFDT** sur le <u>temps</u> <u>de travail</u> et <u>les charges de travail</u> menée en 2012 au sein des différentes entités d'EADS (voir résultats sur : http://www.cfdt-eads.over-blog.com).



La CFDT rappelle que le télétravail n'est pas à confondre avec le travail nomade ou « connecté ». Le travail le soir, le WE lié au développement des nouvelles technologies (téléphone portable, « smartphone », PC portable, etc..), ce n'est pas du télétravail. Pour autant ce type de travail existe et ne doit être ni nié, ni sous-estimé. Pour la CFDT, cela doit aussi faire l'objet de négociation avec, à minima, la mise en place de chartes de bonnes conduites. La CFDT revendique notamment un « droit à la déconnexion ». Les salariés ne sont pas corvéables 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.



Différentes études, démontrent que le télétravail (2 à 3 jours max au domicile) améliore la qualité de vie personnelle au travail et en dehors, la qualité de vie familiale, les marges de liberté dans la gestion du temps, la diminution du stress liés au transport. Elles démontrent aussi que l'entreprise gagne en efficacité, les salariés travaillant dans un environnement plus serein sont plus productifs.



Pour autant la réussite de la mise en place du télétravail nécessite certaines conditions tant du côté du salarié que du côté de l'entreprise :

## Quelles sont pour le salarié les 12 conditions pour réussir le télétravail ?



- 1- Aimer travailler seul, loin du collectif de travail
- 2- Disposer d'une aptitude à l'autonomie (professionnelle, gestion du temps, technique...)





- 4- Etre conscient que l'on ne peut "télétravailler" à temps complet (3 jours max)
- 5- Avoir une famille « télétravail compatible »
- 6- Habiter un logement « télétravail compatible » : surface, réseaux, environnement
- 7- Accepter l'idée de vivre le paradoxe « Plus de temps de travail / plus de qualité de vie »



- 9- Avoir un rapport de confiance très grand avec l'entreprise et le management
- 10- Occuper un emploi « télétravailable »
- 11- Exercer un métier intéressant rendant supportable un temps de travail plus long
- 12- Avoir une fonction bénéficiant d'un **fort degré d'autonomie** supportant la gestion par objectifs



5

## Quelles sont pour l'entreprise les 12 conditions pour réussir le télétravail ?

- 1- L'entreprise doit être pleinement **convaincue** que l'amélioration de la qualité de vie au travail et hors travail des salariés est une source d'augmentation de la productivité
- 2- Admettre que cette organisation du travail repose sur la confiance entreprise / salarié
- 3- Prendre les moyens de maintenir le lien social : nécessité de télétravail à temps partiel
- 4- Gérer la mise en place de cette **organisation** comme celle des autres changements
- 5- Informer et convaincre les hiérarchies sur les raisons et objectifs du changement
- 6- Négocier un accord d'entreprise sur le télétravail avec les Organisations Syndicales
- 7- Concevoir et mettre en place de nouvelles procédures pour la gestion à distance
- 8- Mettre en place des **formations** pour les hiérarchies, les télétravailleurs et leurs collègues
- 9- Reconnaître les particularités du travail nomade et du travail occasionnel
- 10- Savoir justifier et expliquer que le télétravail n'est pas adapté à tous les métiers
- 11- Savoir justifier et expliquer que le télétravail n'est pas adapté à tous les salariés
- 12- Reconnaître que le télétravail n'est **ni une récompense**, **ni un privilège** réservés à certains

La **CFDT** rappelle à nouveau qu'elle demande officiellement l'ouverture de négociations en 2013, dans les différentes entités EADS, sur le **télétravail**.

Cette revendication s'intègre dans la démarche « My Life at EADS » sur l'amélioration de la qualité de vie au travail des salariés.

Alors que des accords sont déjà en vigueur chez nos collègues allemands, il ne reste plus qu'à le mettre en œuvre en France en ne se contentant pas de « simples expérimentations »!

Contact: cfdt.eads@orange.fr/http://cfdt-eads.over-blog.com